

Service Pénitentiaire

Prison de Ruhengeri

5918

Nom : BERIRAHICA

Origine : Ruhengeri

Chefferie : Mulera

Territoire : Ruhengeri

Profession : Lans.

N° du R.E. : 5918

Formule dactyloscopique : \_\_\_\_\_

Arrêté le : 29/10/52

Condamné le : 29/10/52 à 4 ans de S.P.P. ou 5 ans de S.P.S. et 5 ans de S.P.C.

1/4 de peine : \_\_\_\_\_

Sorti le : 5/11/52 ou le 10/11/52 ou le 13/11/52

Transféré le : \_\_\_\_\_

Rapatrié le : \_\_\_\_\_

Expulsé le : \_\_\_\_\_

Décédé le : \_\_\_\_\_

LE GARDIEN,

*G.O.*



S.M./

N° du Role. *158/Nov.* . . .

REQUISITION

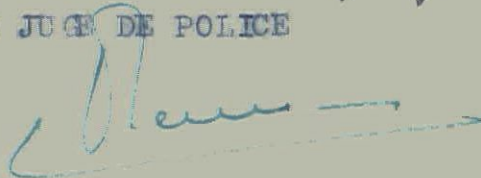
AFIN D'EMPRISSONNEMENT

-----  
TRIBUNAL DE POLICE DE RUHENGARI.--

Le Juge du ~~Police~~ Tribunal de Police de Ruhengeri.--  
En vertu de l'article 142 et suivant du Décret du 11 juillet 1923  
Requiert Monsieur *NEVETANS. Daniel - A. C.* . . . gardien de la  
Prison de Ruhengeri de maintenir en détention le nommé *SEBIRAHICA*  
fils de *Mugarura (ex)* . . . et de *Baruruki (ex)*  
originaire de *Ruhengeri* . . . chefferie de *Mulera* . . . . .  
Territoire de *Ruhengeri* . . . District du Ruanda  
Condamné par le Tribunal de Police de Ruhengeri en date du  
à *7* jours de servitude pénale principale  
à *5* jours de servitude pénale subsidiaire, faute de payer  
l'amende de *200 frs* dans le délai de *7 jours*  
à *3* jours de contrainte par corps à défaut de payer la somme  
de *frs*  
montant des frais du procès-verbal, dans le délai de *7 jours*

A Ruhengeri, le *29/10/52* 1952

LE JUGE DE POLICE



Arreté le *29/10/52*

N° R.E. *5918.*